



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2020

32-2020. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve _____, le compte rendu de la séance du 8 juin 2020.

33-2020. OBJET : Compte administratif – Budget Eau 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2019 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire (qui ne participe pas au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2019	137 039,75 €
Recettes – Exercice 2019	163 377,40 €
Excédent Exercice 2019	26 337,65 €
Résultat cumulé fonctionnement années précédentes	405 442,90 €
Part affectée à l'investissement en 2019	283 727,12 €
Résultat cumulé	121 715,78
Résultat cumulé Fonctionnement 2019	148 053,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2019	166 985,56 €
Recettes – Exercice 2019	321 982,11 €
Excédent – Exercice 2019	154 996,55 €
Résultat cumulé investissement années précédentes	-134 696,12 €
Résultat cumulé Investissement 2019	20 300,43€
Résultat de clôture 2019	168 353,86 €

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote, _____, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

34-2020. OBJET : : Compte administratif – Budget Commune 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2019 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire (qui ne participe pas au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses – Exercice 2019	1 313 369,30 €
Recettes – Exercice 2019	1 264 214,70 €
Déficit Exercice 2019	-49 154,60 €
Excédent cumulé fonctionnement exercices précédents	334 555,10 €
Part affectée à l'investissement exercice 2019	0€
Résultat cumulé fonctionnement 2019	285 400,50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses - Exercice 2019	370 053,07 €
Recettes – Exercice 2019	367 770,12 €
Déficit – Exercice 2018	-2 282,95 €
Résultat cumulé investissement exercices précédents	49,32 €
Résultat cumulé investissement 2019	-2 233,63 €
Résultat de clôture 2019	283 166,87 €

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote, , et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

35-2020. OBJET : Comptes de gestion 2019 – Budgets Commune et Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LORENTZ Maurice,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance avec le compte administratif :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 22 juin 2020

36-2020. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2019, Statuant sur l'affectation du résultat de d'exploitation de l'année 2019, Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation cumulé de 148 053,43 €, Décide, , d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2019	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	148 053,43 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2019	20 300,43€
Restes à réaliser Dépenses Investissement	56 589,10 €
Restes à réaliser Recettes Investissement	
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	36 288,67 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	111 764,76 €
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	20 300,43 €

37-2020. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019, Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 285400,50€ Décide, , d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2019	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	285 400,50 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2019	-2 233,63 €
Restes à réaliser Dépenses Investissement	50 062,10 €
Restes à réaliser Recettes Investissement	81 112,97 €
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	0 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	285 400,50€
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 233,63 €

38-2020. OBJET : Fixation du taux des impôts locaux pour 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , Décide de fixer le taux des trois impôts locaux pour l'année 2020 comme suit :

	<u>Année 2019</u>	<u>Année 2020</u>
Foncier bâti	13,50%	%
Foncier non bâti	63,38%	%

39-2020. OBJET : Budget primitif Eau 2020

L'Adjoint chargé des Finances expose au Conseil Municipal le budget primitif Eau 2020 :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	268 364,76 €	Dépenses	360 984,55 €
Recettes	268 364,76 €	Recettes	360 984,55 €

La lecture du budget primitif de 2020 - Eau, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé, ,
Le budget a été signé par tous les membres présents.

40-2020. OBJET : Budget primitif Commune 2020

L'Adjoint chargé des Finances présente au Conseil Municipal le budget primitif Commune 2020 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 493 209,46 €	Dépenses	1 537 386,31 €
Recettes	1 493 209,46 €	Recettes	1 537 386,31 €

La lecture du budget primitif de 2020 de la Commune, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé,

Le budget a été signé par tous les membres présents.

41-2020. OBJET : Nature des dépenses à imputer à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies"

Monsieur le Maire expose aux conseillers que l'article 6232 de l'instruction budgétaire et comptable M14 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies et que cet article revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité de dépenses qui peuvent être concernées. C'est pourquoi, une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses concernées par cet article doit être prise. Le Conseil Municipal avait délibéré à ce sujet en 2015. Une nouvelle délibération doit être prise suite au renouvellement du Conseil Municipal

Il est proposé de prendre en charges des dépenses suivantes au compte 6232 "Fêtes et cérémonies", et d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, notamment:

-Diverses prestations et achat de denrées alimentaires et boissons pour les cérémonies officielles et inaugurations, les goûters, buffets, cocktails, apéritifs, repas, vins d'honneur, la cérémonie des vœux de nouvelle année, le repas du personnel communal.

-Les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, spectacles à l'école, frais d'animation, location de matériel.

-Les fleurs, bouquets, gerbes, gravures, médailles, coupes, récompenses et cadeaux offerts à l'occasion de divers événements et notamment, lors de naissances, mariages, décès, départ à la retraite, mutations, médailles, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles.

-les frais d'annonces et de publicité, ainsi que les parutions liées aux manifestations, les frais d'achat de rubans, nappes, cocardes, lampions et autres décorations.

-les frais de restauration des représentants municipaux (élus et agents, accompagnés le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, suite à des réunions de travail ou à l'occasion de déjeuners de travail, afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Décide d'affecter au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" les dépenses détaillées ci-dessus.

42-2020. OBJET : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de verser une subvention au CCAS, d'un montant de 7 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention de 7 000 € au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget de la Commune.

43-2020. OBJET : Subventions aux associations communales

Madame la 1^{ère} adjointe fait part des demandes de subventions présentées par les associations de la Commune.

La C.C.C.E. verse également une subvention pour certaines associations. Ces subventions sont versées à la Commune qui les reverse aux associations.

Les subventions sont votées les unes après les autres, les conseillers municipaux concernés ne participant pas au vote pour la subvention à l'association dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les subventions suivantes aux associations de la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Aikido	550,50
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1530,75
Amis du jardin	352,00
Anvol	872,00
Donneurs de Sang	268,00
OHV	6 854,00
Sports Loisirs Détente	229,00
CSV	13 542,00
Club de l'Amitié	218,00
Union Sportive de Tir (USTV)	2 944,50
Vétérans Club	218,00
Arabesque	755,00

La dépense sera imputée à l'article 6574.

44-2020. OBJET : Subventions à diverses associations hors communes

Madame la 1^{ère} Adjointe fait part des demandes de subventions présentées par les associations hors Commune et des montants qu'il est proposé de leur attribuer :

-La Pédiatrie Enchantée : 100 €

-Souvenir Français : 50 €

-AFEP (écrivain public) : 600 €

-Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Metz : 250 €

-AFSEP : 50 €

-AFPR : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les subventions aux associations hors Commune telles que mentionnées ci-dessus.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

45-2020. OBJET : Demande de fonds de concours à C.C.C.E. pour les travaux d'éclairage public de la 3^{ème} phase des travaux d'aménagement de l'avenue de la Liberté

Monsieur le Maire expose aux conseillers que dans le cadre de la 3^{ème} phase des travaux d'aménagement de l'avenue de la Liberté, des travaux d'éclairage public avec pose de candélabres seront réalisés entre la boulangerie et le carrefour avec la rue de Dudelange. Une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour ces travaux au titre des fonds de concours.

Le montant de cette acquisition est de 108 858 € HT(130 629,60 € TTC).

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	54 429,00 € HT
Fonds propres	50 %	54 429,00 € HT
Montant Total du projet	100%	108 858,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet suivant : travaux d'éclairage public dans le cadre de la 3^{ème} phase des travaux d'aménagement de l'avenue de la Liberté

Décide de réaliser ces travaux

Fixe les plans de financement de ces travaux comme ci-dessus

Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour ces travaux

Dit que les dépenses sont prévues au budget
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

46-2020. OBJET : Modification de la demande de fonds de concours à C.C.C.E. pour l'achat d'un tracteur

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'achat d'un tracteur, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.
Le tracteur actuel de la Commune ne fonctionne plus et le coût des réparations s'avérerait très élevé. Il est donc nécessaire de le remplacer par un tracteur neuf, équipé d'un chargeur.
Le montant de cette acquisition est de 39 980 € HT (47 976€ TTC).

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	19 990 € HT
Fonds propres	50 %	19 990 € HT
Montant Total du projet	100%	39 980€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,
Adopte le projet suivant : achat d'un tracteur
Décide de réaliser cet achat
Fixe les plans de financement de cet achat comme ci-dessus
Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour cet achat
Dit que les dépenses seront être prévues au budget
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

47-2020. OBJET Demande de fonds de concours à C.C.C.E. pour la pose d'un grillage au stade

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour la pose d'un grillage au stade.
Suite aux travaux de rénovation des vestiaires du stade, un grillage a été posé autour du bâtiment.
Le montant de ces travaux est de 3 529 € HT (4 234,80 € TTC).

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	1 764,50 € HT
Fonds propres	50 %	1 764,50 € HT
Montant Total du projet	100%	4 234,80 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,
Adopte le projet suivant : pose d'un grillage au stade
Décide de réaliser ces travaux
Fixe les plans de financement de ces travaux comme ci-dessus
Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour ces travaux
Dit que les dépenses ont été prévues au budget
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

48-2020. OBJET : Fixation du prix de l'Eau

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le prix de l'eau avait été fixé à 0,90 € HT/m³ par le Conseil Municipal à compter du 1^{er} semestre 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, ,
Fixe le prix de l'eau à € HT/m³ à compter du 1^{er} juillet 2020

49-2020. OBJET : Convention avec VEOLIA pour l'entretien des installations de distribution d'eau potable

L'Adjoint au Maire chargé des Travaux et de l'Eau expose à l'assemblée que la précédente convention avec VEOLIA arrivant à échéance, il s'agit de la renouveler pour une durée d'un an, reconductible deux fois. Cette convention fixe les conditions d'intervention pour VEOLIA pour l'entretien des installations de distribution d'eau potable de la Commune. Il s'agit notamment du contrôle et de l'entretien des ouvrages de production, de pompage et de désinfection, du contrôle de la qualité de l'eau, du nettoyage du réservoir, des vérifications techniques du réseau, de réparations courantes et travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, _____ ,
Autorise Monsieur le Maire à signer avec VEOLIA la convention ci-joint pour l'entretien du réseau public de distribution d'eau potable à compter du 1^{er} juillet 2020.

50-2020. OBJET : Présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2019

L'Adjoint au Maire chargé des Travaux et de l'Eau présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, _____ ,
Approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable:

51-2020. OBJET : Informations

52-2020. OBJET : Divers